

TRI de Lyon



Identifiant du TRI	FRD_TRI_LYON
Région(s)	Rhône-Alpes
Département(s)	Rhône, Ain, Isère

Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
Mairie de Saint Genis Laval	Pas de remarque particulière
Syndicat mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues	Observations sur certaines zones inondables pour les occurrences moyennes et extrêmes. Proposition d'ajout de plusieurs enjeux
Mairie de Châtillon d'Azergues	<p>Remarques sur la cartographie de l'aléa :</p> <p>Il y a une particularité intéressante à signaler : le PPRI de l'Azergues a été approuvé en décembre 2008 ; début Novembre 2008 une crue exceptionnelle voire historiquement la plus forte connue du ruisseau d'Alix -affluent de l'Azergues qui traverse le village – a eu des caractéristiques qui n'ont pas pu être intégrées dans le PPRI. Le 9 octobre, l' élu représentant la commune de Châtillon a marqué sa surprise en apprenant que la cartographie du TRI ne tiendra compte des conditions de la crue de 2008 que sur la cartographie du TRI des surfaces inondables lors de la réactualisation prévue en 2019 !</p> <p>Sur la carte des surfaces inondables du Tri, débordement des cours d'eau, Atlas des surfaces inondables de l'Azergues, carte section 7 : le périmètre du TRI englobe la commune de Charnay sur le bassin versant du ruisseau d'Alix, non listée dans la liste des communes du TRI, probablement dû au fait que cette commune n'est pas directement concernée par les surfaces inondables. Compte tenu de la remarque précédente concernant l'importance des crues du ruisseau d'Alix et compte tenu que les solutions pour réduire les crues et leurs conséquences impliquent forcément une gestion du bassin versant (bassins de rétention importants...) Il serait logique que le périmètre du TRI sur ce secteur englobe l'ensemble du bassin versant et donc non seulement la commune de Charnay mais aussi celles de Frontenas , d'Alix et de Bagnols. Si cette suggestion n'a pas de suite, il est illogique que le périmètre du TRI englobe la commune de Charnay</p> <p>Dans le tableau de la <u>population et emplois</u> impactés par les surfaces inondables : pour Châtillon il est indiqué un nombre d'habitants de 3911 habitants. La commune compte 2249 habitants et les crues ne concernent pas toute la superficie de la commune – la même remarque est valable pour la commune Chessy – Comment a été obtenu ce nombre d'habitants ? en espérant que cette remarque ne remette pas en cause la prise en compte de la commune dans la qualification de la poche d'enjeux puisque le nombre d'habitants permanent c'est un des 4 critères nationaux dit éléments prépondérants.</p>
Mairie de Saint Germain en Mont d'Or	Aucune remarque sur la cartographie

ERDF	<p>ERDF souhaite savoir quelle sera la qualité des données mises à leur disposition : format SIG pour réutiliser les données.</p> <p>ERDF souhaite exploiter les données de la cartographie du TRI de Lyon pour réaliser des études d'impact inondation de leurs installations de sur les cours d'eau autre que le Rhône (dont l'étude d'impact a déjà été réalisée et intégrée au Plan Rhône).</p>
CCI	<p>« le développement économique et ses réalités doivent être placées au cœur des enjeux de la politique de l'eau. »</p> <ul style="list-style-type: none"> – pas de remarque sur le zonage des aléas – remarques sur les emplois impactés (en se positionnant sur le scénario moyen comme référence), nous avons observé, en comparant avec les implantations d'entreprises plusieurs secteurs critiques : Genay : 1072 à 1835 emplois / Neuville : 1438 à 2029 emplois : ZI Lyon Nord en particulier / Givors : 812 à 1588 emplois : zone commerciale du Gier en particulier / Oullins : 512 à 1009 emplois – évaluation des emplois en zones inondables sur la commune de Sainte-Foy le Lyon semble surévaluée : aux vues du nombre d'établissements présents du fait que les laboratoires Boiron ont diminué leur effectif local de 780 à 300 personnes.
Mairie de Corbas	Pas de remarque particulière
Syndicat Mixte du Beaujolais	<ul style="list-style-type: none"> – Incohérence sur la limite du TRI : le TRI de Lyon s'arrête au nord d'Arnas en rive droite côté Rhône alors qu'il remonte très au Nord sur l'autre rive (côté Ain). – Existence d'une superposition avec le PPRi mais pas toujours, pourquoi ? – enjeux : pas de représentation des ouvrages ou équipements électro-dépendants alors que toute la société utilise l'électricité pour toutes ses actions et en particulier dans le cadre de l'organisation des secours – la cartographie s'intéresse uniquement aux hauteurs d'eau et jamais à la durée de présence des eaux, tant sur les surfaces agricoles qui deviennent inexploitable que sur les espaces urbanisés
Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières	Délibération du conseil communautaire : prendre le temps de la réflexion sur les enjeux de cette cartographie qui s'imposerait aux documents d'urbanisme + ne pas émettre un avis favorable sur les projets de cartographie de TRI de Lyon
SCOT Val de Saône Dombes	Question qui porte sur la cohérence de la cartographie entre les deux rives de la Saône. En effet, au Nord de la cartographie du TRI de Lyon, la rive droite de la Saône (sur St Georges de Reineins) n'est pas cartographiée en tant que TRI – alors que la rive gauche, côté Ain, est prise en compte. La logique de priorisation retenue diffère donc entre les deux rives de la Saône et le bureau s'interroge donc sur le choix retenu.
Commune de Beynost	Pas de remarque particulière
Commune de Villefranche Sur Saône	<ul style="list-style-type: none"> – Le fond cadastral n'est pas à jour, les bâtiments construits dans les dix dernières années n'apparaissent pas, ce qui ne permet pas de se repérer, ni de saisir aisément les enjeux, – Erreurs sur la carte de risque : la caserne de pompiers située Bd Barbusse / rue Polot et l'hôtel de police municipale rue Paul Bert ne sont pas indiqués comme « établissement utile à la gestion de crise » / il manque des établissements scolaires, un établissement a été identifié "patrimoine culturel rue de la Quarantaine : erreur probable / seule la collégiale apparaît comme « établissement culturel », les autres structures telles que le théâtre place des Arts, n'ont pas été indiquées / il serait judicieux de reprendre la carte des enjeux qui avait été établie avec la DDT 69 pour l'élaboration du PPRNi Saône. – Question portant sur les méthodes utilisées + sur le lien avec les PPRNi de la Saône et le PPRNi du Morgon en cours.

SMAGGA	<p>– Scénario fréquent : l'emprise des zones inondables semble surestimée</p> <p>– Scénario moyen et extrême : sur la commune de Brignais (centre-ville), il apparaît une incohérence entre la cartographie de la crue extrême et celle de la crue moyenne : un secteur est inondable en crue moyenne, mais ne le serait plus en crue extrême.</p> <p>– Scénario extrême : sur la commune de Montagny, il existe plusieurs zones indiquées comme non inondables, enclavées dans une zone inondée, alors qu'aucun élément topographique sur le site ne justifierait ces enclaves non inondées.</p> <p>Autres remarques : la cartographie n'a pas pris en compte l'affluent du Merdanson de Chaponost, qui figure cependant dans les PPRNi. Les débordements de ce cours d'eau concernent cependant de nombreuses entreprises, et les données existantes issues des PPRNi sont les mêmes que pour le Garon.</p> <p>Enfin, les ouvrages de protection n'ont pas été pris en compte pour la cartographie. Toutefois, le SMAGGA réalise depuis 2007 un programme de travaux de protections locales (murets, diguettes) en zones urbaines sur les communes de Brignais, Montagny, Grigny et Givors, devant permettre de contenir les crues d'occurrence trentennale. Le programme sera achevé en 2014, mais une grande partie est déjà opérationnelle, et contribue à repousser l'occurrence des premiers débordements dans les zones urbaines.</p>
SDIS 01	Pas de remarque particulière
Mairie de Thurins	Pas de remarque particulière
Mairie de Trévoux	Scénario moyen de la Saône sur le secteur de Anse-Trévoux : cela ne correspond pas à la crue d'occurrence 1840 du PPRNi.
Mairie de Venissieux	Pas de remarque particulière
Syndicat de l'Ouest Lyonnais	<p>Les élus s'interrogent sur l'absence de la commune de Saint-Bel dans le TRI de Lyon, alors que cette commune connaît périodiquement de fortes inondations qui ont un impact important sur l'aval.</p> <p>Remarques portant sur la cartographie : il manque la gare et l'hôpital de l'Arbresles dans les enjeux. Sur les communes de Vourles, de Millery et de Thurins, les périmètres des surfaces d'activités économiques figurant sur la carte ne correspondent pas aux zonages PLU que ce soit pour les ZAE existantes ou en projet.</p>
Mairie de Sathonay Village	Pas de remarque particulière
Mairie de Messimy	Pas de remarque particulière
Mairie de Beauregard	Avis favorable
Syndicat mixte des rivières du Beaujolais	<p>Nous souhaitons vous faire part de questionnement concernant les zones inondables cartographiées sur le Morgon, et le Nizerand, rivières dont la gestion incombe à notre syndicat.</p> <p>Morgon : pour le scénario fréquent, seules les zones inondables du Morgon apparaissent. Le Merlon et la Galoche, ses principaux affluents n'apparaissent pas alors qu'ils débordent fréquemment (en dessous de la Q10) et qu'ils sont bien pris en compte pour les scénarii moyen et extrêmes.</p> <p>Nizerand : pour les différents scénarii, nous ne savons pas comment les zones inondables de la partie aval du Nizerand (aval de la voie ferrée) ont été cartographiées, à partir de quelle étude, quelles données ? la dernière étude hydraulique sur le Nizerand, à notre connaissance, est celle réalisée par Géoplus en 2010, sous maîtrise d'ouvrage du SMRB (cartographie qui s'arrête en amont de la voie ferrée). Il pourrait s'agir d'inondation de la Saône, mais d'après les cartes d'inondation de la Saône, les inondations ne remontent pas autant sur la partie aval du Nizerand...</p>

Mairie de Miribel	<p>La commune est concernée par un PPRi qui s'impose au PLU et donc à toutes nouvelles constructions.</p> <p>D'autre part, le Canal de Miribel est un élément fondamental de l'écoulement des eaux et de l'écrêtement des crues. J'attire l'attention sur le fait que les berges de ce canal sont fragilisées et qu'il serait nécessaire que VNF, EDF, CNR ou autres s'en inquiètent.</p> <p>Ces organismes connaissent ce problème et il est bien dommage que lors du renouvellement de la concession du canal de Jonage et de l'usine de Cusset, la convention entre EDF, VNF et les collectivités qui avait fait l'objet d'un accord verbal sur l'entretien du canal de Miribel ne fût pas signée.</p>
CCI Ain	<p>La CCI de l'Ain tient à souligner que les communes de l'Ain comprises dans le périmètre de ce TRI se caractérisent par un tissu urbain relativement dense, avec de nombreuses activités économiques susceptibles de se développer. Situés à la périphérie d'une grande agglomération, la pression foncière qui s'exerce sur ce territoire à forte valeur économique est importante.</p> <p>Il est donc absolument nécessaire de mettre en œuvre des mesures pour protéger les entreprises implantées dans ce TRI face au risque d'inondation qui a été identifié. Néanmoins, la Chambre de l'Ain tient à ce que les mesures de gestion des risques qui seront prises au sein de ce TRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - n'induisent pas de nouvelles prescriptions qui viendraient impacter l'activité économique, en pesant sur leurs possibilités de maintien et de développement ou en induisant des aménagements dont le financement serait trop coûteux et / ou entièrement à leur charge, - ne créent pas de différence de niveau de protection trop important entre les entreprises comprises dans le périmètre du TRI et celles situées en limite de ce TRI. <p>Afin de préserver le développement des activités économiques, la CCI de l'Ain souhaite être associée à l'élaboration des stratégies locales de gestion des risques qui seront définies au sein des TRI.</p>
Commission Locale de l'Eau du SAGE Est Lyonnais	<p>Avis favorable avec les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'absence de cartographie de l'Ozon est justifiée par un manque de données sur le secteur. Cela paraît incohérent avec l'existence d'un PPRNi sur ce même bassin. – la captage de Balan n'apparaît pas dans la cartographie des risques. Il serait important de l'ajouter, ou de justifier du fait qu'il ne soit pas compris dans une zone à risque.

Communauté Urbaine Grand Lyon	<p>Remarques portant sur plusieurs points :</p> <p>1) Préciser les liens réglementaires entre le Plan de gestion des risques d'inondation et les documents de planification urbaine.</p> <p>2) Lever l'ambiguïté sur la portée réglementaire d'un scénario « extrême » :</p> <p>Le porté à connaissance du scénario extrême interroge les collectivités sur sa prise en compte dans l'exercice de leur compétence d'aménagement du territoire. Qu'en est-il du statut des territoires inondables couverts par les cartes de risque du TRI ? Une autorisation de construire peut-elle être délivrée sans complément d'information en zone de crue millénaire ? Quelle responsabilité en cas d'inondation dans ces secteurs ?</p> <p>3) Affiner la connaissance des risques au gré des connaissances :</p> <p>Les cartes produites et portées à connaissance des collectivités ne prennent pas en compte le risque « remontée de nappes » particulièrement présent sur les secteurs est de l'agglomération lyonnaise. De même les zones soumises au ruissellement ne sont pas identifiées à ce stade de la démarche, bien que présentant des risques importants pour les personnes et les biens. Les services de la Communauté Urbaine travaillent actuellement à une mise à jour du zonage ruissellement qu'il semblerait intéressant de pouvoir intégrer, au terme de leur approbation, à la cartographie des risques du TRI de Lyon.</p> <p>Par ailleurs, nous attirons votre attention sur un report non exhaustif des zones inondables des secteurs soumis à PPRNi. En particulier, les affluents de l'Yzeron, pour lesquels un zonage PPRNi a été approuvé ne figurent pas sur la cartographie, ce qui peut entraîner une confusion pour les territoires concernés.</p> <p>4) Une mise à plat des zones inondables qui ne reflète pas les diverses dynamiques des crues :</p> <p>Nous attirons votre attention sur la représentation spatiale des zones inondables laissant une large place aux secteurs urbanisés de l'agglomération lyonnaise. Cette prépondérance de la « vulnérabilité urbaine » ne doit pas occulter des situations diverses et contrastées en matière de caractérisation des aléas : cinétiques, temps de concentration, rapidité des crues, temps de submersion... L'éventualité d'une crise majeure sur le Rhône ou la Saône est un scénario face auquel il faut impérativement se préparer. Cependant, les événements récents ont davantage affecté les bassins versants plus modestes (Yzeron, Gier, Garon,...) et pour lesquels les dégâts ont été considérables. Nous souhaiterions qu'un travail cartographique complémentaire puisse s'inscrire dans une approche dynamique et permette de hiérarchiser la vulnérabilité des territoires prioritaires en tenant compte de la nature des crues et de la capacité à anticiper leurs effets.</p> <p>5) Préciser la gouvernance du dispositif et anticiper les modalités de financement des plans d'actions :</p> <p>Concernant le TRI de Lyon, les collectivités et EPCI intervenant dans la gestion du risque inondation sont multiples et les compétences diversement exercées selon les statuts de chaque entité.</p> <p>L'élaboration du PGRI et ses déclinaisons stratégiques locales appellent donc dès à présent une réflexion sur la gouvernance du dispositif en tenant compte des compétences et des responsabilités exercées par chacune des parties prenantes. Par ailleurs, l'évolution du contexte réglementaire engagé au niveau national dans le cadre de l'acte III de la décentralisation pourrait entraîner une redistribution des compétences dans ce domaine. Si une approche globale à l'échelle du TRI de Lyon est nécessaire en l'inscrivant dans une solidarité amont-aval, il sera tout aussi nécessaire de décliner cette stratégie à une échelle infra-TRI pour tenir compte des spécificités de chaque bassin versant et de leurs instances de gestion. Certaines entités ont d'ores et déjà engagé des programmes d'actions ou s'inscrivent dans une réflexion plus large, à l'échelle du Plan Rhône.</p> <p>La gouvernance de la démarche à l'échelle du TRI de Lyon est à construire, dans le respect des prérogatives de chaque entité.</p> <p>Enfin, la mise en œuvre opérationnelle des stratégies locales et de leurs plans d'actions nécessitera des financements importants (n'excluant pas les aides mobilisables auprès de l'Europe) pour lequel aucun élément n'est à ce jour porté à notre connaissance dans le cadre du PGRI et de ses déclinaisons locales. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'une visibilité afin d'anticiper les futurs besoins de financement et leurs impacts pour les collectivités locales.</p>
-------------------------------	--

Syndicat de Rivières Brévenne Turdine	<p>Cartographie : pas de remarque portant sur le scénario fréquent.</p> <p>La comparaison du PPRNi et la cartographie du TRI permet d'établir les constats suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. scénario moyen du TRI sur la Brévenne : il correspond aux zones rouges et bleues du PPRNi jusqu'à l'Arbresle. En revanche, à l'aval de la confluence, au lieu dit le Moiré, en rive droite, la zone identifiée en scénario extrême devrait être intégrée au scénario moyen, car il s'agit d'une zone rouge du PPR. 2. scénario moyen de la Turdine : il correspond aux zones rouges et bleues du PPRNi. En revanche, la zone en aval du stade de Sain Bel et jusque la rue Charles de Gaule n'est pas entièrement en zone rouge+bleue sur le PPRNi. Pour autant, par simplification et cohérence amont-aval, cette zone peut rester en scénario fréquent dans la cartographie du TRI. 3. scénario extrême du TRI : il n'est pas aussi étendu que la zone verte du PPRNi (qui recouvre notamment la rue Gabriel Péri à l'Arbresle). En se rapportant aux cartes géologiques on s'aperçoit que les alluvions récentes s'étendent comme indiqué par les zones vertes du PPRNi, d'où l'intérêt de se caler sur les zones vertes de ce document. 4. remarques sur les ouvrages de protection : les ouvrages cartographiés sont tous à retirer – les données sont caduques. 5. enjeux : il serait intéressant de matérialiser les structures d'accueil des personnes fragiles (à savoir la maison de retraite, maison d'accueil pour handicapés). Par ailleurs, il semblerait plus pertinent de matérialiser tout le tracé de l'autoroute plutôt que uniquement le pont qui passe au-dessus de la Brévenne.
---------------------------------------	--

Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

Les remarques concernant notamment le périmètre du TRI, la connaissance des enjeux et la prise en compte d'affluents seront prises en compte dans la SLGRI et lors du prochain exercice de la DI pour le contour du TRI.

Les acteurs tels que la CCI seront associés lors de l'élaboration de la SLGRI.

Prise en compte des remarques Syndicat mixte pour le réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues portant sur la cohérence du zonage pour l'aléa moyen avec l'aléa de référence du PPR. En effet après analyse rapide, il y a des trous dans la cartographie du TRI : les questions portant sur l' "inondabilité?" de certaines zones dans le tableau transmis par le syndicat sur des secteurs qui sont, en effet, inondables. En fait, la cartographie du TRI a été faite à partir de la carte des aléas du PPRi. Le zonage PPR quant à lui, part des aléas et s'adapte en fonction de choses comme la crue historique 1983 ou de la topographie. Donc la plupart des secteurs identifiés sont inondables. Et si on regarde la carte de zonage du PPR ils le sont bien. Les remarques portant sur la crue de 2008 ne seront pas reprises, de manière cohérente avec la démarche PPRi. Les remarques portant sur les remblais ne sont pas reprises car elles portent sur des zones où il y a une cohérence avec le PPRi

Concernant la demande d'ERDF, réponse a été faite que l'on prenait bonne note de leur souhait de disposer de ces données sous un format SIG pour ensuite les exploiter. Nous leur transmettons ces données fin décembre, une fois les remarques des parties prenantes prise en compte. Les études réalisées sur les impacts des inondations sur le réseau ERDF nous intéressent notamment pour les prendre en compte pour l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, pour l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité, et également dans le cadre des réflexions portant sur l'élaboration des stratégies locales sur chacun des TRI.

Reprise de la cartographie de la Saône en amont de Couzon pour le scénario moyen : même aléa que celui des PPRi Val de Saône : Q1840 modélisée.

Prise en compte des remarques du SMAGGA portant sur les incohérences entre la Q1000 et la Q100. Vérification du nouveau zonage proposé pour Brignais et Montagny. On ne peut pas cartographier le Merdanson de Chaponost faute de données pour les occurrences fréquente et extrême. La base de données Shyreg ne donne pas de valeur sur ce bassin versant. Il conviendra d'étudier ces aléas dans la stratégie locale.

Suite à la remarque du Syndicat Mixte des rivières du Beaujolais, nous avons repris la cartographie des affluents du Morgon : le Merlon et Galoche pour l'occurrence fréquente en reprenant des données de débit Shyreg et en faisant tourner le modèle Cartino.

Prise en compte des observations du Syndicat de rivières de Brévenne Turdine : l'emprise verte du PPRi doit être inclus dans le scénario extrême du TRI, suppression de la cartographie des ouvrages de protection, faute de donnée à jour.

Des remarques hors du cadre du travail cartographique stricto sensu à capitaliser pour la suite de la démarche :

- portée des cartes en matière d'enrichissement du porter-à-connaissance de l'État et par voie de conséquence de l'application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme ?
- porté à connaissance de l'événement extrême, conséquence juridique ?
- définir les stratégies locales en s'appuyant sur les dispositifs communaux ou intercommunaux. Question des financements des stratégies locales.